

# COMMUNE de ST-JUST-LA-PENDUE

## Réunion du Conseil Municipal

### Mercredi 8 décembre 2021

Présents : MM. COQUARD Romain - PRAST Lionel – GIRAUD Stéphanie – MONFRAY Yannick – PHILIBERT Marie Claire – DAMIAN-FARJOT Marie Hélène – BISSAY Alain – MICOLON Laurianne – DEHOUX Guillaume - VIZIER Céline – BABE Stéphane – ANDRÉ Céline – MATHELIN Fabienne – NOTIN Isabelle – SUEUR Raphaël.

Absents excusés : Alain FONTAN qui a donné procuration à Romain COQUARD, Marie-Christine DAMIAN-FARGOT qui a donné procuration à Lionel PRAST, Vincent GRIVOT qui a donné procuration à Isabelle NOTIN, Guillaume BARRAS.

Secrétaire de séance : Marie-Hélène DAMIAN-FARGOT

Le conseil municipal, s'est réuni en session ordinaire pour :

- Autoriser la décision modificative n°1 sur le budget général :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		
Article/ opération	Désignation	Montant DM
2158/227	Autres installations, matériels et outillages techniques / Acquisition de matériels	6 000€
21318/226	Autres bâtiments / Bâtiments communaux	- 6 000 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>0 €</b>

- Autoriser les travaux supplémentaires de voirie 2021 pour un montant de 8 715.50 € HT. Ces travaux seront effectués par l'entreprise PONTILLE TP titulaire du marché initial.
- Désigner les Adjoints dans l'ordre du tableau, et leurs conférer tous pouvoirs quant à représenter la Commune à l'acte de vente à passer en la forme administrative pour la cession du terrain du futur CIS au SDIS.
- Fixer la durée annuelle du travail à 1607 heures à compter du 01/01/2022
- Adhérer au service Géoloire du SIEL 42.
- Adhérer au service d'assistance à la gestion énergétique mis en place par le SIEL.
- Désigner la SAS LAFAY comme délégataire du service public de la fourrière automobile pour une durée de 1 an avec tacite reconduction et une durée maximale de 3 ans.